

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission des musiques instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

A.M. 14-10-2022

M.B. 22-12-2022

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4, 60, 61 et 71 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des Musiques instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Considérant qu'en raison de la démission de Monsieur Stijn BOEVE en date du 14 septembre 2022, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Monsieur Jean-Paul DESSY devient effectif ;

Considérant la démission de Monsieur Michaël CONTENT, membre suppléant ;

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission des musiques instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

« Sont nommés membres de la commission des musiques pour une durée de trois ans :

	Effectifs	Suppléants
1° en qualité d'experts en musique classique, en particulier dans l'exercice d'une activité d'interprète, de programmateur, de critique musical ou d'enseignant de la musique classique :		
	Isabelle BODSON	Margaret HERMANT
	Sabine de VILLE	Charlotte de SAINT-MOULIN
	Emmanuelle SOUPART	Catherine JANSSENS
	Marine FALQUE-VERT	Vincenzo CASALE

	Michel BERO	Sophie GOSSELIN
	Daniel WEISSMANN	Véronique RAVIER
	Philippe GÉRARD	Sophie VAN DER STEGEN
	Jean-Marie MARCHAL	Nicolas ACHTEN
2° en qualité d'experts en musique contemporaine, en particulier dans l'exercice d'une activité d'interprète, de programmateur, de compositeur, de critique musical ou d'enseignant de musique contemporaine, dont au moins deux experts pour chacune des activités suivantes :		
a) musique purement instrumentale et vocale	Thérèse MALENGREAU	Anne-Gabrielle LIA-ARAGNOUET
	Claude LEDOUX	Benjamin MANEYROL
	Thomas VAN HAEPEREN	Vincent HEPP
b) musique mixte	Sarah WERY	Claire BOURDET
	Jean-Paul DESSY	/
c) musique électroacoustique et acousmatique	Elisabeth ANDERSON	/
	Bruno LETORT	Todor TODOROFF
	Annette VANDE GORNE	Marie-Jeanne WYCKMANS
3° en qualité d'experts en musiques actuelles, en particulier dans l'exercice d'une activité d'interprète, de programmateur, de compositeur, de critique musical ou d'enseignant de musiques actuelles, dont au moins deux experts pour chacune des activités suivantes :		
a) jazz	Julie BISSOT	Jean-Pierre GOFFIN
	Marie-Christine JOTTARD	Angela LIA
b) chanson, en ce compris la chanson pour enfants	Christophe LOYEN	/
	Céline MAGAIN	Florent LEDUC
c) musiques traditionnelles ou du monde	Emmanuelle GREINDL	Frédérique DAWANS
	Peter VAN ROMPAEY	Nicolas WIEERS
d) pop/rock	Frédéric MARECHAL	Edwige LEJEUNE
	Gretalinda VECCHIO	Camille MORTIER
e) hip hop	Imen SEGNI	/
	Simon RAKET	/
f) musiques électroniques	Cyrille de HAES	Jean-Yves REUMONT
	Pierre NOISIEZ	Barbara DECLoux
	Alix HAMMOND-MERCHANT	Alexandre DAVIDSON
	Olivier VANHALST	Camille LEFEVRE

Article 2. - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 14 octobre 2022.

B. LINARD